

Numéro	CA/2024-06-27/08
Date d'affichage	05/07/2024
Date de mise en ligne	05/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 27 juin 2024 portant approbation de la fiche financière du diplôme universitaire « droit des entreprises en difficulté » de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de l'école de droit de la Sorbonne du 11 juin 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fiche financière du diplôme universitaire « droit des entreprises en difficulté » de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne ci-après annexée.

Délibération CA/2024-06-27/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	24
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	24
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 28 juin 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Fiche de coûts n° 1 Charge d'enseignement de la formation

Intitulé et niveau de la formation DU Droit des entreprises en difficulté (DU DED)	Composante de gestion EDS (IEJ)
Nouvelle formation (oui/non) Non	Date d'ouverture oct-18
Nombre d'étudiants 350	Nombre de groupes 1

La charge d'enseignement de la formation (en H équivalent TD)

	En HeTD		
	Année N (Création)	Année N+1 (Actualisation sans réforme)	Année N+2 (Actualisation avec réforme :)
Charge totale de la formation	688	224	452
Charge nette (1)			
Dont vacances			

Les enseignants statutaires seront rémunérés en heures complémentaires.

Si charge nette différente de la charge totale, expliciter l'écart :

La charge nette est importante car la formation propose désormais un contenu plus approfondi, ainsi que des modules de spécialisation nouveaux

La charge d'enseignement de FCPS (en H équivalent TD)

A renseigner par la direction de FCPS

	Avant mise en œuvre du programme	Après mise en œuvre du programme	Ecart
Charge réelle nette totale de FCPS			
HC payées par FCPS sur son budget			

Dans quels locaux seront accueillis les étudiants ?

Panthéon, Sorbonne

La gestion administrative de ces étudiants par les services de FCPS sera-t-elle assurée à moyens constants ?

Oui, confiée aux gestionnaires administratifs de la prépa CRFPA à l'IEJ, en raison de la complémentarité de ces activités en lien avec l'examen d'accès à la profession d'avocat pour les avocats étrangers

*(1) volume d'heures enseignants qui constituent une nouvelle dépense pour l'établissement. Ainsi une nouvelle formation de 800 HTD qui se substitue à une formation qui consommait 500 H a une charge nette de 300 H.
De même si des enseignements sont assurés gratuitement, ces heures figurent dans la charge totale mais sont soustraites dans la charge nette.*

Intitulé et niveau de la formation DU Droit des entreprises en difficulté (à distance)	Composante de gestion EDS (IEJ)
---	------------------------------------

Les charges

Les coûts de personnel

Enseignements (équivalences horaires sur la base de la délibération RIPEC-REH d)	Nbre de capsu	Nombre d'HTD à rémunérer	Coût chargé HTD	Coût total
Direction pédagogique		80	54	4 320,00 €
Conception et mise en place d'un module pédagogique	6 HTD / capsule	100	54	32 400,00 €
Actualisation annuelle d'un module pédagogique	3 HTD / module	0	0	0
Production d'un nouveau QCM	8 HTD / CQCM	1	54	432
Sous-total	0	688,00 €	108,0	37 152

Autres coûts de personnels		Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels ⁽²⁾	Quotité de travail (ex 0,5)	Coût total (€)
Agent catégorie B	Personnel administratif	1	51 989	1,0	51 989
Agent catégorie A	Personnel administratif	1	51 989	0,7	36 392
Agent catégorie A	Chargé de mission pédagogique	1	51 989	0,6	31 193
Sous-total		3		2,3	119 575

⁽²⁾ Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Le coût de BIATSS correspond-t-il à :
 un recrutement de BIATSS
 un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

Les autres coûts	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾ Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	45 000

* frais de fonctionnement des services de la composante	11 940
Envoi des diplômes	500
Organisation des séances en présentiel & colloques	5 000
Matériel de captation vidéo	5 000
2 licences Adobe Creative Cloud	439,78
Missions / Déplacements des intervenants et du personnel en charge des captations vidéos (estimation)	1 000

⁽³⁾ taux de prélèvement de 20 % (sur le montant des produits)

TOTAL CHARGES	213 666
----------------------	----------------

Les produits

	(inscrits)	Montant unitaire (€)	TOTAL (€)
Droits d'inscription ⁽⁴⁾ FC	50	1 500	75 000
FI	300	500	150 000
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			
Conventions Ministère de l'économie (Bercy) : inscription de 20 agents gratuitement			
Autres (préciser)			

⁽⁴⁾ dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

TOTAL PRODUITS	225 000
-----------------------	----------------

Le solde

PRODUITS - CHARGES	11 334
---------------------------	---------------

DU	Coût chargé (€)
Une capsule	432,00 €
Un nouveau QCM	432,00 €
Actualisation d'une capsule	216,00 €

DU - Conception et mise en place d'un module pédagogique / intervenant			
Modules	Nbre de capsules	Nombre d'heTD	Coût chargé (€)
10 modules de tronc commun	42	252	13 608,00 €
Sociétés en difficulté	10	60	3 240,00 €
Cession d'entreprise	10	60	3 240,00 €
Droit des sûretés	8	48	2 592,00 €
Droit du travail	10	60	3 240,00 €
Procédure civile	10	60	3 240,00 €
Droit international	10	60	3 240,00 €
Total	100	600	32 400,00 €

Intitulé et niveau de la formation DU Droit des entreprises en difficulté (à distance)	Composante de gestion EDS (IEJ)
--	---

Les charges

Les coûts de personnel

Enseignements (équivalences horaires sur la base de la délibération RIPEC)		Nbe de module	Nombre d'HTD	Coût chargé HT	Coût total
Direction pédagogique			80	54	4 320,00 €
Conception et mise en place d'un module pédagogique	6 HTD / capsule	0	0	54	0,00 €
Actualisation annuelle d'un module pédagogique	3 HTD / module	16	48	54	2 592,00 €
Production d'un nouveau QCM	8 HTD / CQCM	12	96	54	5 184,00 €
Sous-total		0	224,00		12 096 €

Autres coûts de personnels		Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels ⁽²⁾ (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Coût total (€)
Agent catégorie	Personnel administratif	1	51 989	1,0	51 989
Agent catégorie	Personnel administratif	1	51 989	0,7	36 392
Agent catégorie	Chargé de mission pédagogique	1	51 989	0,6	31 193
Sous-total		3		2,3	119 575

⁽²⁾ Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-il à recrutement de BIATSS
 rrespondante) un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

Les autres coûts

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾ Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	40 000
* frais de fonctionnement des services de la composante	12 940
Envoi des diplômes	500
Organisation des séances en présentiel & colloques	10 000
2 licences Adobe Creative Cloud	439,78
Missions / Déplacements des intervenants et du personnel en charge des captations vidéos (estimation)	2000

⁽³⁾ taux de prélèvement de 20 % (sur le montant des produits)

TOTAL CHARGES	184 610
----------------------	----------------

Les produits

	Effectif (inscrits)	Montant unitaire (€)	TOTAL (€)
Droits d'inscrit FC	50	1 500	75 000
FI	250	500	125 000
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			
Conventions Ministère de l'économie (Bercy) : inscription de 20 agents gratuitement			
Autres (préciser)			

⁽⁴⁾ dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

TOTAL PRODUITS	200 000
-----------------------	----------------

Le solde

PRODUITS - CHARGES	15 390
---------------------------	---------------

Intitulé et niveau de la formation DU Droit des entreprises en difficulté (à distance)	Composante de gestion EDS (IEJ)
--	---

Les charges

Les coûts de personnel		Nbe de capsule	Nombre d'HTD	Coût chargé HTD	Coût total
Enseignements (équivalences horaires sur la base de la délibération RI)					
Direction pédagogique			80	54	4 320,00 €
Conception et mise en place d'un module pédagogique	6 HTD / capsule	50	300	54	16 200,00 €
Actualisation annuelle d'un module pédagogique	3 HTD / module	8	24	54	1 296,00 €
Production d'un nouveau QCM	8 HTD / CQCM	6	48	54	2 592,00 €
Sous-total		0	452,00		24 408 €

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels ⁽²⁾ (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Coût total (€)
Agent catégorie Personnel administratif	1	51 989	1,0	51 989
Agent catégorie Personnel administratif	1	51 989	0,7	36 392
Agent catégorie Chargé de mission pédagogique	1	51 989	0,6	31 193
Sous-total	3		2,3	119 575

⁽²⁾ Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-il à recrutement de BIATSS
 un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

Les autres coûts	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾ Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	45 000
* frais de fonctionnement des services de la composante	17 940
Envoi des diplômes	500
Organisation des séances en présentiel & colloques	10 000
Matériel de captation vidéo	5000
2 licences Adobe Creative Cloud	439,78
Missions / Déplacements des intervenants et du personnel en charge des captations vidéos (estimation)	2000

⁽³⁾ taux de prélèvement de 20 % (sur le montant des produits)

TOTAL CHARGES	206 922
----------------------	----------------

Les produits

	Effectif (inscrits)	Montant unitaire (€)	TOTAL (€)
Droits d'inscrit FC	50	1 500	75 000
FI	300	500	150 000
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			
Conventions Ministère de l'économie (Bercy) : inscription de 20 agents gratuitement			
Autres (préciser)			

⁽⁴⁾ dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

TOTAL PRODUITS	225 000
-----------------------	----------------

Le solde

PRODUITS - CHARGES	18 078
---------------------------	---------------